

L'inscription en ligne

L'inscription en ligne est accessible sur teleservices.education.gouv.fr.

Pour accéder au [portail Scolarité-Services](#), deux possibilités :

- Se connecter avec votre compte unique [EduConnect](#).
- Ou se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi.

Des questions sur votre connexion ou le service d'inscription ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

- en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr
- par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

L'inscription en ligne vous permet :

- de procéder, à l'inscription administrative de votre enfant dans son collège ;
- d'exprimer des souhaits pour les enseignements facultatifs et le régime (externat, demi-pension, internat) ;
- de vérifier et de compléter vos informations administratives et celles de votre enfant ;
- de demander l'[étude automatique de votre droit à bourse](#) ;
- de prendre connaissance de documents complémentaires dont certains sont à rendre au collège ;
- de **déposer sur le service les documents demandés** (si l'établissement a ouvert cette possibilité).

Une fois que vous avez validé en ligne l'inscription, l'**autre représentant légal de l'enfant peut se connecter à son tour au service pour** :

- prendre connaissance des détails de l'inscription (formation, options, etc.) ;
- vérifier et mettre à jour, si besoin, ses propres données administratives ;
- accepter l'étude automatique de son droit à bourse si vous n'avez pas déjà fait cette demande.

Les démarches sont ainsi simplifiées :

- l'utilisation du service Inscription est possible, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, depuis un smartphone, tablette ou ordinateur connecté à internet ;
- c'est le collège de votre enfant qui vous informe des modalités de connexion au service. Cette connexion est sécurisée par un identifiant et un mot de passe ;
- le service est simple à utiliser et l'inscription rapide ;
- un courriel transmis au responsable de la démarche en ligne confirme la prise en compte de l'inscription et récapitule les souhaits exprimés ainsi que les documents à fournir ;
- si les documents peuvent être rendus en ligne, l'action est rapide et facile à réaliser.